

2N
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Chemin de Las Lanes
31190 MIREMONT
880 244 199 RCS TOULOUSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 5 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le cinq mars,
A 14 heures,

Monsieur Nicolas NARQUET, demeurant 4, Chemin Las Lanes, 31190 MIREMONT,

Associé Unique et Président de la société 2N,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Nicolas NARQUET, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 4 chemin Las Lanes - 31190 MIREMONT au 3 chemin des Fauvettes – 31120 PORTET-SUR-GARONNE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 3 chemin des Fauvettes – 31120 PORTET-SUR-GARONNE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Nicolas NARQUET

